



DES MOMENTS INOUBLIABLES
sur l'eau


The Moorings®
Est. 1969

Brésil – Documents requis :

Pour louer un bateau au Brésil, la présence à bord d'au moins un skipper certifié de plus de 21 ans est obligatoire. Le skipper doit être capable de skipper un bateau dans des zones fréquentées, d'ancrer et de mouiller dans différentes conditions, et d'utiliser ses connaissances en navigation et en pilotage pour planifier la journée et connaître sa position à tout moment. En tant que skipper du bateau, il doit être détenteur d'un permis ou d'un certificat de navigation officiel délivré par une organisation homologuée par l'état et selon les critères énumérés ci-dessous :

Le skipper DOIT détenir l'un des documents suivants :

- ICC (Certificat International de Compétences), International
Prérequis : "Cours de Skipper de Jour" délivré par la RYA (Royal Yachting Association) ou Formulaire d'évaluation de l'ICC dûment rempli attestant de votre expérience.
- IPC (Certification Internationale de Compétences), Amérique
Prérequis : ASA 104 (American Sailing Association) ou US Sailing "Bareboat Cruising Course"
Après avoir satisfait aux exigences minimales de l'ASA 104 OU US Sailing Bareboat Cruising, les marins doivent demander le certificat IPC pour naviguer dans les eaux européennes/méditerranéennes avant la date d'arrivée.
[Comment demander l'IPC si vous avez la Certification ASA 104 \(en anglais\)](#)
[Comment demander l'IPC si vous avez la Certification US Sailing Bareboat Cruising \(en anglais\)](#)
- NauticEd SLC (International Sailing License and Credentials), International

OU

- Royaume-Uni – RYA Day Skipper practical (avec ou sans photo)
- États-Unis – US Sailing "Bareboat Cruising Course", ASA "104 Bareboat Cruising Course" ou équivalent
- Allemagne – "Sportbootführerschein See" ou équivalent
- Belgique - Algemeen Stuurbrevet/ Brevet de conduite général
- France - LE PERMIS PLAISANCE
- Brésil - Arrais Amador/Mestre Amador/Capitão Amador

Conseils pour la préparation de votre croisière

Merci d'envoyer une copie de votre permis de navigation à la base au minimum 2 semaines avant le départ. Les skippers sont tenus d'emmener leur **permis original sur place** ; celui-ci leur sera demandé par les autorités portuaires à leur arrivée.

Que faire si je n'ai pas de permis ?

Si vous ne possédez pas de permis nautique reconnu, nous serons ravis de vous aider à trouver un programme agréé.

N'hésitez pas à contacter l'un de nos agents pour en savoir plus !